

5AM

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de
100 euros

Route de Boeing, 97126 DESHAIES

RCS Basse Terre

Statuts

Création 15 mai 2026

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a large, sweeping diagonal stroke.

Le soussigné :

Julien GORRE

Né le 30 juin 1980 à Soyaux,

Demeurant Route de Boeing, 97126 DESHAIES

De nationalité française,

A établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société par actions simplifiée unipersonnelle qu'il a décidé de constituer.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ SASU 5AM

Article 1 : Forme de la société

Il est formé entre les soussignés une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU), régie par les dispositions du Code de commerce et des présents statuts.

Article 2 : Dénomination sociale

La dénomination de la société est : **5AM**.

Article 3 : Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Le conseil, l'accompagnement, l'audit, la conception, le développement, l'intégration, le déploiement, la maintenance et l'évolution de solutions numériques, informatiques, d'automatisation, d'intelligence artificielle et d'aide à la décision destinées aux entreprises, collectivités, associations et plus généralement à toute organisation ;
- L'analyse, l'optimisation et l'automatisation de processus métiers, notamment dans les domaines de la gestion, du pilotage d'activité, du contrôle de gestion, du reporting, de la consolidation de données, de la productivité opérationnelle et de l'organisation interne ;
- La création, le paramétrage, l'exploitation, la commercialisation et la mise à disposition de logiciels, applications, agents conversationnels, agents automatisés, tableaux de bord, outils de traitement de données et solutions digitales sur mesure ;
- La réalisation de prestations de formation, d'assistance, de support, de conseil stratégique et opérationnel en matière de transformation numérique, d'intelligence artificielle, d'automatisation et d'usage des outils digitaux ;
- Plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en favoriser l'extension ou le développement.

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé à l'adresse suivante :

Route de Boeing, 97126 Deshaies, Guadeloupe.

Article 5 : Durée de la société

La durée de la société est fixée à **99 ans** à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 : Capital social

Le capital social est fixé à la somme de **100 euros**. Il est divisé en **100 actions** de **1 euro** chacune, intégralement souscrites et libérées par l'associé unique.

Article 7 : Apports

Julien Gorre, née le 30 juin 1980 à Soyaux, domicilié à Route de Boeing, 97126 Deshaies, associé unique déclare avoir apporté à la société une somme de **100 euros** en numéraire, constituant le capital social.

Article 8 : Président

La société est dirigée par un Président, nommé pour une durée indéterminée.

Le Président de la société est :

Julien Gorre, domicilié à **Route de Boeing, 97126 Deshaies**.

Article 9 : Exercice social

L'exercice social commence le **1er janvier** et se termine le **31 décembre** de chaque année.

Par exception, le premier exercice social sera clos le 31 décembre 2027.

Article 10 : Décisions de l'associé unique

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires. Il prend toutes décisions concernant la gestion de la société.

Article 11 : Comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis par le Président et approuvés par l'associé unique.

Article 12 : Affectation des résultats

Après approbation des comptes de l'exercice, l'associé unique décide de l'affectation des résultats. Les bénéfices peuvent être mis en réserve ou distribués sous forme de dividendes.

Article 13 : Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution anticipée de la société, l'associé unique désignera un liquidateur, qui sera chargé de procéder aux opérations de liquidation.

Article 14 : Immatriculation

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de **Basse Terre**.

Fait à **Deshaies**, le **15 mai 2026**.

Julien Gorre

Président de **5AM**

